

Musée de l'homme (Paris). Revue des traditions populaires. 1912/01.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

\*La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.

\*La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

Cliquer [ici](#) pour accéder aux tarifs et à la licence

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

\*des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

\*des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter [reutilisation@bnf.fr](mailto:reutilisation@bnf.fr).

## CONTES ET JATAKAS

## XIV

## LÉGENDE DE PRÉAH KET-MÉALÉA



N l'an 621 de l'ère du Buddha, année Chlav (ou du Buffle), la première du petit cycle (en l'an 77 de notre ère), le Préah Kêt-Méaléa, alors âgé de 16 ans de pluies (*vasa*) fut élevé à la jouissance des biens royaux (*lœung sôy réach sâmbat*) [c'est-à-dire au trône, en qualité d'] adjoint (*snâng*) de son royal père dans le Moha-Nokor (ou grand royaume, ou grande capitale) bavar réach Teani

Monti. Il habita le prasath (*skt prasada*) construit pour lui (1).

Depuis que ce Préah ângk (ou éminente personne) était monté sur le trône, elle s'était montrée laborieuse, studieuse et s'intéressant à l'administration [de son royaume], contrôlant tout par elle-même, examinant tous les différends qui s'élevaient entre ceux de son entourage, entre ses sujets et leurs esclaves, afin d'assurer la sécurité et la prospérité à tout le monde.

Il était grand observateur des préceptes et n'oubliait pas de faire l'aumône aux éminents trois joyaux (*préah ratna tray*), (c'est-à-dire au Buddha, à la Loi et à l'Assemblée des moines).

Son corps sacré [s'épuisant ainsi de plus en plus] devint chaque jour plus ravissant et les femmes du palais et celles de l'entourage, s'éprirent d'amour pour lui. Toutes firent l'offrande de leur corps à la sainte et éminente personne [du roi].

(1) Une autre légende dit que ce palais, celui que nous appelons aujourd'hui Ankor-veath, le temple royal, fut construit par Visvakarma, l'architecte du paradis d'Indra, sur l'ordre de ce chef des dieux.

Pour obtenir ses faveurs, elles employèrent des philtres d'amour et l'éminent et admirable roi se laissa entraîner par elles à l'amour [désordonné]. Alors, ne songeant plus qu'au plaisir, il perdit ses connaissances et cessa de s'occuper des affaires de son royaume et des procès entre ses sujets. Il cessa de paraître aux audiences, et peu à peu devint fou.

Du paradis, le sâmdach Amarintréa (Indra) sentit son siège qui s'échauffait sous lui. Ouvrant ses yeux divins, il regarda sur terre, vit ce qui se passait et que le roi et son royaume étaient perdus s'il n'intervenait pas. Alors il invita sept préah anân et sept religieux novices à venir de Langka, puis il pria le préah Prohma à se réunir aux préah anân pour prier afin que le roi fût délivré des sortilèges et des philtres qui troublaient sa raison.

A la suite de leur réunion [et de leurs prières], le roi préah Kêt-Méaléa retrouva sa raison et profita des leçons qui lui furent données.

Alors, Indra fit procéder, au moment favorable, à une nouvelle cérémonie de sacre et le roi [remonté sur le trône], recommença de régner sur le royaume qu'on appela depuis ce jour *Krong Kâmpuchéathipdey sîrî sathor bava Enthapath kuru rat réach Théani baurey rôm odâm réach moha sthan*. Cela avait lieu en l'an 623 de l'ère du Buddha, et le roi préah Kêt-Méaléa, qui avait alors 18 ans, régna encore 79 ans.

Le préah Indra forma alors un conseil avec les sept éminents novices et ce conseil fut nommé *trotoung-bat* et son chef reçut le titre de préah Saukonthéathipdey.

Le préah Prohm chargea ensuite sept borohœt (skt *purohitas*) d'être le corps des *bakous* et leur donna pour chef l'un d'eux qui reçut le titre de préah Thomma rithî, puis il leur enseigna toutes sortes de mantras [ou formules] relatifs aux sept attributs du royaume.

Indra donna ensuite à un brahme le titre de préah En Kurupaka, puis il composa un corps des sept conseillers dont le chef était le chauhvéa tolaha. Ces corps fut le grand conseil du roi.

Le roi décida que l'année Thas (ou du Lièvre) serait la première de la décade à partir de laquelle l'ère moha sakaréach commencerait. L'ère du Buddha fut alors abandonnée.

Le roi fit alors élever dans plusieurs endroits des *préah phnavul*

qui sont les gardiens du royaume (1). Le premier de ce préah phnaul est celui qui fut élevé sur le phnôm (ou mont) Banon.

Puis il fit forger le glaive sacré nommé préah khant (skt *khandā*, qui coupe, qui tranche) ratn moha mongkol, qui fut le plus grand emblème de la royauté et qui fut un préah phnaul capable d'annoncer les malheurs par des signes (2).

Les préah borohœt furent chargés de la garde du palais et du préah khant.

Le roi fit faire quatre autres glaives appelés préah khant mongkol qui furent chargés de le renseigner sur les faits concernant les quatre vice-royautés du Cambodge, dites *chœung-krus krau* ou quatre pieds de la marmite (3). Les préah prohm (ou bakou) eurent aussi la garde de ces quatre glaives qui furent déposés au village du Prasath (skt *prasada* ou du palais), dans la province de Santouk. Ce n'est qu'après le démembrement du royaume (4) que cette localité (ce district), reçut le nom de khêt Kouk-Sêh (ou province de la Terre des Chevaux) qui fait aujourd'hui partie de la province de Baray.

Par le fait de cette cérémonie de l'ondoiement (de l'élévation au trône) à laquelle on avait procédé, le roi Kêt-Méaléa régna en observant les dix préceptes. Sa très grande autorité s'étendit sur 101 royaumes dont les rois lui apportaient le tribut tous les ans. Tous ces rois s'étaient soumis parce qu'ils trouvaient que le roi *préah bat aroth pol péaso* était doué d'une puissance extraordinaire.

L'empire du Moha-Nokor-Véath (5) devint de plus en plus merveilleux, florissant et les étrangers en grand nombre vinrent l'habiter pour y vivre en paix, dans le calme et la tranquillité.

(1) Les *préah phnaul* sont les petits autels élevés en l'honneur des divinités d'autrefois, que les Cambodgiens croient capables d'annoncer l'avenir par des signes extérieurs.

(2) Les Cambodgiens prétendent que des traces de rouille paraissent sur la lame quand un malheur menace soit le roi, soit le royaume.

(3) Il s'agit des quatre *sdach tranh*.

(4) En 1593 probablement, après la prise de Lovêt, par les Siamois.

(5) Temple du grand royaume (royaume ayant le sens de lieu royal, capitale).

## XV

## LÉGENDE DE LA TRASAK-PAHEM

En l'an 1117 de la grande ère (1195 de notre ère), année Thas (ou du Lièvre), la septième du petit cycle, le préah Sihah-kouma, âgé de 25 ans (*vosa*, anskrit, *vasa*, saison des pluies), fut élevé aux jouissances des biens royaux (*lœu sôy réach sâmbat*, au pouvoir) comme adjoint de son éminent père, lequel avait nom préah bat sâmdach sdach préah réach Ongkar préah Sîha réachéathiréach Ramathîpdey, et rendait au Grand-Royaume (*Moha-Nokor*, skt *Maha-Nagara*).

En l'année Roung (ou du Dragon), la deuxième du petit cycle (*tousâkâsa*), ce roi eut un fils royal qu'on nomma préah Sihanukouma.

Quand le sâmdach préah Siha-réachéa eut régné 43 ans, il avait 67 ans. En l'année Roka (ou du Tigre), la neuvième du petit cycle, il mourut. C'était en l'an 1160 de la grande ère, la dixième du petit cycle (*sâmritthi sâkâsa*, 1238 de notre ère); Sihanukouma, âgé de dix-neuf ans, succéda à son père et reçut le nom de préah bat Sihanu moha réachéathiréach Ramathîpdey, résidant au grand royaume.

En l'année Kor (ou du Porc), la septième du petit cycle, le roi eut une fille royale qui fut nommée Chanta-Vora-Vottey.

On parle à partir d'ici de préah Bautum-tabas, fils de préah bat châkrâpotr. (skt *cakravartin*, roi suzerain).

Quand Dâmbang-Krânhoung usurpa le pouvoir royal, le fils du roi [détrôné] s'enfuit et se fit religieux (*buos*) et prospéra dans l'Aphidhichanhéa, dans la forêt montagneuse. Voyant cela, les animaux s'entretenant ensemble de ce religieux infortuné, sans épouse, sans enfant, ni famille pour continuer sa race, alors que l'éminent Buddha, maître suprême (*âmmachas*), avait femme et enfant lorsqu'il sortit [du palais de son père] pour se faire religieux. Cet éminent religieux entendit les animaux qui causaient ainsi de lui. Alors, il sortit [de son ermitage] et vint prendre une épouse.

En l'année Mosank (ou du Serpent), la troisième du petit cycle, il eut un fils qu'on appela 'chau Tabuh. Lorsque ce fils eût atteint l'âge de raison, fut bien formé, très beau, réfléchi, intelligent, observateur des enseignements donnés par ses professeurs, ses père et mère, sérieux..., son père retourna se faire religieux.

Quant à chau Tabuh qui demeurait [dans le monde], il alla chercher sa vie (gagner sa nourriture) et celle de sa mère ; puis il alla saluer sa mère et partit pour aller visiter son père, l'éminent religieux, dans la forêt montagneuse, et le retrouva.

L'éminent religieux entretint son fils de la postérité de sa race patricienne (*puoch pongsa krâsatr*) et lui prédit, conformément à un rêve qu'il avait eu, qu'il aura beaucoup de biens, qu'il régnera et qu'il créera une dynastie de souverains.

Ayant ainsi parlé, l'éminent religieux donna au chau Tabuh, son fils, un morceau de minerai de fer (*thma-dék*, pierre de fer) et trois graines de concombre (*trasak*). Chau Tabuh ayant reçu ces trois graines de concombre de l'éminent religieux, le quitta et retourna rejoindre sa mère.

Quand sa mère s'en alla de cette [vie] transitoire, le chau Tabuh se mit à chercher [à gagner] sa vie, en faisant des *châmkar* ou jardins, et sema les [trois graines de] concombre.

Un certain jour, des buffles, appartenant aux gens du village, détruisirent la palissade et vinrent manger les concombres de son jardin. Chau Tabuh, les voyant, prit le morceau de minerai de fer qui se trouvait près de lui et le jeta à un buffle qui ne voulait pas sortir du jardin. Le morceau de minerai traversa ce buffle d'un côté à l'autre et le tua dans le jardin.

Le maître du buffle alla se plaindre aux juges, en disant que le chau Tabuh avait percé et tué le buffle avec un instrument, et il conclut en demandant le prix de son animal. Chau Tabuh répondit : « Moi, je n'ai pas percé le buffle avec un instrument, sabre ou lance, ni avec un autre instrument piquant ou tranchant, mais je l'ai tué avec un morceau de pierre que je lui ai jeté. Cet animal est certainement mort selon sa destinée. »

Les juges n'osèrent juger cette affaire et la portèrent au roi (*préah moha-krasatr*) qui ordonna au *phnéa-ngéar* de prendre un pieu (*bangkol*) et de le planter à terre, puis d'y attacher le buffle mort, de manière à ce qu'il fut debout, puis il commanda aux mandarins (*phnéa-ngar*) de prendre la pierre de fer et de la lancer sur le corps du buffle.

Ces mandarins ayant, conformément à l'ordre du roi, lancé la pierre sur l'animal mort, cette pierre lui traversa le ventre jusqu'à l'autre côté, devant tout le peuple.

Alors, le roi décida, et renvoya dos à dos les deux parties, parce qu'il pensa que le buffle avait péri conformément à sa

destinée (c'est-à-dire, en droit cambodgien, qu'il avait été tué sans qu'il y eût eu faute de la part de celui qui l'avait tué).

Depuis lors, le chau Tabuh fut très aimé du roi auquel il venait offrir des concombres le plus souvent qu'il pouvait. Ces concombres étaient succulents, exquis, et le roi les aimait beaucoup [et comme il arrivait qu'il en était parfois privé parce qu'on les dérobaît au jardinier], il donna l'ordre aux ouvriers [forgerons] de prendre le morceau de minerai, de le briser, d'en fondre les débris à l'aide du charbon de bois et d'en faire une lance.

[La lance faite], il la donna au chau Tabuh afin qu'il pût mieux garder son jardin de concombres en lui disant : « Tu pourras percer à mort les animaux ou les hommes qui voleront tes concombres sans jamais encourir aucune peine. » Les dignitaires royaux, les employés des services et les gens du peuple aimaient et respectaient le chau Tabuh, et le nommaient *chau Trasak phaêm*, le « sieur des concombres succulents. »

Un certain jour que le chau Trasak phaêm était venu respectueusement saluer le roi, celui-ci lui demanda s'il avait ou non des concombres, car il ne voyait pas qu'il en eût apporté pour lui en faire offrande. Le chau Trasak phaêm répondit qu'il ne lui restait plus qu'un seul concombre et qu'il le gardait pour semence.

Une nuit, que le roi avait fort envie de manger des concombres succulents, il alla, étant seulement accompagné de deux mohat-lêk (ou gardes), à la clôture du chau Trasak phaêm et entra dans le jardin. Le chau Trasak phaêm le vit et, le prenant pour un malfaiteur qui venait voler ses concombres, saisit sa lance et, s'approchant, la lança sur le roi qu'il atteignit.

Ce souverain avait régné pendant 93 préah vosa (ans) et était âgé de 67 ans, en l'année Kal (ou du Tigre), la deuxième du petit cycle, au cours de laquelle il mourut dans le jardin des concombres succulents.

Chau Trasak phaêm courut à lui, reconnut le maître des existences et, très effrayé, se jeta sur son cadavre et pleura.

L'akka-moha-sêna (ou premier ministre), les *sena-bodey* (ou ministres) et les dignitaires (*namœun*), les conseillers (*muntiri*) du royaume s'assemblèrent pour juger le meurtrier. On découvrit, en examinant son affaire, qu'il était doué d'un pouvoir merveilleux, que le désir du roi, sa passion pour les concombres succulents, l'avaient conduit au lieu de sa mort (que, conséquemment, le chau

Trasak phaêm n'était pas responsable de celle-ci), et ils l'invitèrent à épouser la sâmdach préach Chantravottêy, fille du roi, dé-cédé, et l'élevèrent sous le parasol à étages.

En l'an 1212 de la grande ère, année Kla (ou du Tigre), la deuxième du petit cycle (1290 de notre ère), le chau Tabuh, dit chau Trasak-phaêm, à l'âge de 72 ans, fut proclamé roi pour succéder à son oncle (*préah phakanyo préah ayako muoy, de bhâ-ginayyo, neveu, ayyuko, grand-père*).

La cérémonie de l'ondoïement eut lieu conformément aux us et coutumes venant du passé. On versa sur la tête du nouveau roi l'eau lustrale, on lui fit tenir les statues de Shiva, de Narayana et le glaive sacré, dit *préah kant jaya sri manggala* alors qu'il était vêtu de blanc, puis on le para des insignes royaux dits *krœung pancha kukubanda-rajesvara*, et on l'abrita du parasol blanc (dit *mâha-svêtra chatra*), qui marque que le roi est sacré et qu'il appartient à la grande dynastie [des rois du Cambodge]. C'est alors qu'il reçut le titre de *préah sâmdach, préah barom baupit thammika moha réachéathiréach santhit nou eysaur komput* (placé au sommet de) *krunk Kampuchéa moha Enthipat ratna sênathipdey sîri sodhara pavara Enthipat kuru ratha réachéa théani bauri ramya uttam réachéa moha sathan amaravimana suttala sokkala ratthya visakarma prasithi*.

La reine fut sacrée sous le nom de *sâmdach préah phéakéavatti sîrî Chantara moha khsatre*.

Le roi, la reine vécurent très heureux dans la capitale (*moha nokor*), où sa grande et splendide puissance attira les étrangers [et les amena] à venir se mettre sous sa protection. Le pays était riche, prospère et aucun ennemi ne venait troubler la tranquillité du royaume.

En l'année Roung (ou du Dragon), la quatrième de la décade, la reine accoucha d'un prince qui reçut le nom de *préah barom Nipéan-bat*.

En l'année Momi (ou du Cheval), la sixième de la décade, une reine mit au monde un fils nommé *préah Sithéan-kumara*.

Après 51 ans de règne en l'année Roung (ou du Dragon), la deuxième de la décade, le roi *préah Barom Baupit* mourut à l'âge de 120 ans.

NOTE. — Il faut observer ici : 1° que notre légende prétend que le roi Siha-Kouma monta sur le trône en 1195 de notre ère, alors âgé de vingt-cinq ans ; 2° que son fils, Sihanu-Kouma lui succéda à l'âge de dix-neuf



ans, en 1238, et que, conséquemment, il était né en 1219 ; 3<sup>o</sup> que Schauk mourut en 1290 à l'âge de cinquante-trois ans environ tué par chau Taluh, et que ce chau, ayant épousé sa fille, lui succéda de suite.

Or, en 1295, le noticier chinois qui nous a laissé une description du Cambodge, dit que le roi qui régnait alors sur le pays était le gendre de son prédécesseur et qu'il était monté sur le trône il y avait cinq ans, donc vers 1290. Cette date est celle de la mort de Sihanu, tué par son futur gendre, le chau Talud, dit chau Trasak phaëm.

Le règne de ce roi ayant été de cinquante-et-un ans, cela nous porte à 1342 qui est l'année à laquelle les chroniques cambodgiennes nous disent que Nipéan-Bat donné ici comme le fils du vieillard aux concombres succulents, régnait au Cambodge.

## XVI

### KRIEUNG VÉATH CHLAUNG OU LÉGENDE DE LA PAGODE DE CHLAUNG

Un mâha kshatryadhirâja, un roi qui habitait la forteresse de Lovêk, [l'ancienne capitale du Cambodge au xv<sup>e</sup> et xvi<sup>e</sup> siècle], avait une fille, âgée de seize ans. Comme elle était descendue jouer dans l'eau de la rivière, tout près de la Maison flottante de la citadelle [*banteay*] de Lovêk, un crocodile la saisit et l'entraîna tout au fond.

Alors ses père et mère, qui étaient le roi et la reine, donnèrent l'ordre de battre le gong et de chercher un devin (*krou*), ou un chasseur (*mâ*) qui pût prendre le crocodile, et promirent de donner beaucoup de récompenses à celui qui le prendrait. On battit le gong dans tout le royaume et jusqu'au pays de Mongkol-Borey (1). Or, dans ce pays, il se trouvait un homme qui savait s'emparer des crocodiles à l'aide de sortilèges et aussi par son adresse et son courage. On envoya un émissaire le chercher et le roi lui demanda, dès qu'il fut arrivé à Lovêk, s'il pouvait ou non prendre le crocodile qui avait enlevé la princesse. Le chasseur répondit : « Que je prenne ou que je ne prenne pas ce crocodile, je ne sais, mais je ferai tout ce que je pourrai pour le prendre, car je sais comment on prend ces animaux voraces ».

Alors, le roi ordonna de faire de suite tous les préparatifs et

(1) Une ville de la grande province de Battambang (Mangala-puri), sur la route de Battambang à Vatana et Bangkok.

d'obéir au chasseur de crocodiles. Celui-ci commanda de faire une corbeille kantoung, carrée de forme et dont les quatre côtés mesureraient exactement une coudée royale. Cette corbeille étant confectionnée, bien égale de ses quatre côtés, on déposa dans elle les aliments de l'offrande que le chasseur voulait faire au crocodile, puis on alla la déposer sur l'eau de la rivière afin que le courant pût l'entraîner.

La corbeille kantoung flotta sur l'eau et se laissa entraîner jusqu'au confluent, puis tout doucement elle s'arrêta, remonta le courant et prit la direction que le crocodile avait prise et que personne ne connaissait.

Le roi fit préparer son véhicule royal (sa jongue royale), plaça dans elle toutes les srey-snâm (concubines, ou femmes du lit, de service), puis il y prit place avec la reine, en la place qu'il avait coutume d'occuper. Alors le véhicule royal, sur lequel ramaient cinquante hommes, suivit la corbeille kantoung qui continuait de remonter le courant [qui s'en allait au grand lac, car on était alors dans la saison de la crue des eaux]. Parvenue à Chada-Moukh [c'est-à-dire aux quatre faces], la corbeille tourna à gauche et se prit à remonter vers le nord d'où les eaux venaient. Elle avançait lentement, et parvint ainsi à la rivière de Chlaung (1), et tout le monde vit qu'elle remontait la rivière Ang-Kêp [qu'on nomme aussi Ang-Kéap], bien que le courant fût très fort. La jongue royale, ne pouvant suivre la corbeille parce que le courant était trop fort, dut prendre une autre route, pour atteindre la *thma* ou pierre Ang-Kéap de laquelle venait un grand bruit.

Quand on arriva à ce rocher, on vit que la corbeille kantoung s'y était arrêtée au confluent de la rivière Angkey. La jongue royale tourna afin de parvenir à la rivière Angkey, redescendit un peu et l'on vit que la corbeille kantoung tourbillonnait et disparaissait sous l'eau. On prévint le roi, et le roi ordonna de faire plonger un homme à l'endroit où la corbeille avait disparu, car on pensait qu'en cet endroit même devait se tenir caché le crocodile, ou *krâpœu*. Cet homme plongea, chercha, mais ne découvrit ni la corbeille, ni le crocodile.

C'est alors qu'on aperçut un vieillard assis à terre et qui s'occupait d'amincir des rotins qu'il avait cueillis sur la rive, avec son couteau. Ce vieillard était le chasseur de crocodiles, qui, de Lovêk était venu après avoir traversé tout le pays du milieu et qui attendait le roi. Le roi lui dit : « Que faut-il faire ? »

« Rien », répondit le chasseur, puis prenant sept fils de coton,

et les ayant mis autour de son cou, il prit la forme d'un crocodile vieux de son âge. Il plongea, vit ce qui était, sortit, fort effrayé, la tête hors de l'eau et annonça qu'il avait vu le crocodile.

Le roi ordonna d'apporter vingt rotins pour attacher le crocodile et pour le faire mourir, dix, pour les pieds de devant et dix, pour les pieds de derrière. Ce qui fut fait.

Le crocodile ayant été attaché et ne pouvant plus se mouvoir, le roi donna l'ordre de prendre les cordes qui se trouvaient dans la jongue royale, et les cinquante rameurs, pour traîner sur la berge le terrible animal et l'empêcher de s'enfuir. Le chasseur dit : « Inutile ». Et prenant les sept fils de coton, il lia le crocodile et le fit traîner sur la rive par sept hommes seulement, et même jusqu'au bateau du roi.

Le roi, voyant cela, prit un couteau, ouvrit le ventre du crocodile et vit la princesse qui, couverte de bijoux, de bracelets, de colliers *char* (tubes d'or enfilés sur un cordonnet), de bagues en or, reposait dans le ventre de l'énorme bête.

Le roi envoya un dignitaire quérir le krâlâhom [ou ministre de la batellerie], le yumréach [ou ministre de la justice], l'archun [ou *sdach-tranch*, vice-roi de la terre de Thbaung Khmoum], et leur donna l'ordre de faire une cérémonie propitiatoire sur le rivage et de remercier le tévodas en compagnie des *pols*, ou esclaves d'Etat, qui étaient les rameurs de la jongue royale.

Ce rivage est actuellement appelé à cause de cela Kompong Pol chumnum [ou rivage des Pol assemblés].

L'endroit où le roi monta sur son éléphant pour revenir, fut nommé phoum Domrey, ou village de l'éléphant, et l'endroit où la reine prit sa fille dans ses bras est dit *kompong Matta* [ou rivage de la mère].

L'endroit où le yumréach était stationné quand l'envoyé du roi vint le chercher, fut nommé kompong Yum [ou rivage de Yama].

Quant au collier d'or, à la bague d'or, au collier *char*, qu'on avait trouvés sur la princesse, alors qu'elle était dans le ventre du crocodile, on les lava dans l'eau avec soin et l'on frota avec force le bracelet sur une roche qui depuis fut appelée *thma Kâng* ou « roche du collier ».

Le roi et tous ses mandarins, ayant fait célébrer une fête pour sa *préah réach botrey* (éminente fille royale), et ayant pris l'engagement solennel de faire des bonnes œuvres en son nom, la

rivière, où cette promesse fut faite, reçut le nom de prêk Sanya [ou rivière de la promesse].

Sur la rive, en face de cet endroit, et pour qu'on n'oublie jamais ce miracle, on éleva un temple et ce temple fut nommé *préah Vihéar* [ou l'éminent temple], nom qu'on lui donne encore aujourd'hui. On éleva un autre temple à l'endroit élevé, dit *Kompong-Sati* [ou rivage de Sati, qui était le nom de la princesse], et ce temple est celui qui se trouve au confluent de la rivière de Chlaung sur le grand fleuve. Ce temple construit, le roi fit venir quatre hommes du voisinage et leur demanda s'ils consentaient à être les Pol de ce temple (esclaves gardiens du temple) ; ils y consentirent et le roi les déclara gardiens du temple et dit que leurs familles à venir seraient pol Préah [c'est-à-dire esclaves du Buddha]. En outre, le roi désigna trois religieux pour le service de ce temple, ce furent : l'*Outey Khsat*, le *Mâha-Tép* et le *Ponhéa Nét*, puis il décida que leur grade ne pourrait pas être supérieur à deux sak.

Quand les Siamois vinrent porter la guerre en ce pays, le religieux Outey Khsat prit la fuite afin de ne pas tomber dans leurs mains et emporta le sceau de bronze et une statue du Buddha, qui était également en bronze. Comme les Siamois le poursuivaient et allaient l'atteindre et lui prendre les objets sacrés qu'il emportait, le religieux traversa le prék Komrouch et il y perdit le sceau. C'est pour cette raison que l'endroit où cette perte eut lieu, est nommé *Kompong-Sâmrut* [ou rivage du bronze]. Quant à la statue du Buddha, le religieux, toujours poursuivi par les Siamois, la jeta dans les eaux profondes, à peu de distance de Komrouch. C'est depuis lors que l'endroit où ce jet en la rivière eût lieu est nommé *Kompong Khla-Préah* ou « rivage du Buddha plongé. »

Trois cents gardiens furent attachés à ce temple de Chlaung, dont le chef reçut les titres de *préah-vongs satrey*. Le roi donna pour toute l'éternité, une terre sur laquelle pussent vivre ces trois cents esclaves avec leurs familles, en la cultivant soit en rizières, soit en jardins. Il décida que nul autre mandarin, que leur chef, ne pourrait les commander et qu'on ne pourrait leur réclamer aucun impôt. Le village, où ces trois cents familles se groupèrent, fut appelé « du don royal », et tous les habitants furent dit « *pol-préah* » de *veath Chlaung*.

## XVII.

## L'AVEUGLE ET LE PARALYTIQUE

Deux mendiants, dont l'un était aveugle, et dont l'autre, était paralyisé des deux jambes, demeuraient au carrefour d'un sentier que coupait un autre sentier, et demandaient, pour vivre, l'aumône aux gens qui passaient, mais, comme il ne passait que très peu de personnes, ils ne recevaient pas leur suffisance.

Un jour qu'ils se plaignaient, une femme leur dit : « Pourquoi n'allez-vous pas chez le syndic des marchands (sêthey) ; il fait chaque jour de grandes et nombreuses aumônes ; il vous donnerait, comme il donne aux autres pauvres, et vous n'auriez plus jamais faim, car chaque jour, vous seriez rassasiés. » Et la femme ayant ainsi parlé, s'en alla.

— Comment faire pour aller à la maison de ce riche, dit l'aveugle, je ne vois pas, je ne puis me diriger et vous, qui m'avez dit que vous étiez paralyisé des deux jambes, vous ne pouvez pas y aller plus que moi. Je vois bien que nous n'avons qu'à rester ici pour y mourir de faim. C'est notre destinée.

— Non, dit le paralytique. Je vois et vous, vous pouvez marcher. Je vais monter sur vos épaules et je verrai pour vous qui marcherez pour moi. Je vous dirai allez devant vous..., allez à droite..., allez à gauche, et vous irez. Alors, nous arriverons tous les deux devant la porte du riche qui fait l'aumône aux pauvres gens, il nous donnera et nous ne mourrons pas de faim. Notre destinée est d'aller à la porte de ce riche.

Alors le paralytique monta sur les épaules de l'aveugle et ils firent comme le paralytique avait dit.

Quant le riche vit ces deux hommes qui n'en faisaient plus qu'un, car l'un voyait pour l'autre qui marchait, et l'autre marchait pour celui qui voyait, il fut très touché et dit : « C'est bien ! c'est bien ! » Et chaque jour, il leur donna tout ce qu'il fallait pour les nourrir.

Alors, le paralytique et l'aveugle, chaque jour, saluaient leur bienfaiteur, et l'un portant l'autre, l'autre voyant pour le premier, s'en allaient en leur cabane. Depuis ce jour, ils vécurent très heureux, conformément à leur destinée.

ADHÉMARD LECLÈRE.